

TENNIS CLUB SONEGIEN - Règlement d'Ordre Intérieur COVID-19 – Déconfinement (phase 1)

04/05/2020

- L'accès aux terrains est réservé uniquement aux membres en ordre de cotisation, ayant accès à la plateforme de réservation en ligne (cadenas avec code de sécurité). Il est donc indispensable de réserver préalablement son terrain (aux noms des deux joueurs effectivement sur le terrain).
- Aucun invité n'est autorisé.
- La pratique du tennis se fait uniquement en simple et en extérieur uniquement.
- Il est conseillé de changer de côté par les côtés opposés du filet.
- Il est conseillé de porter un gant et/ou se désinfecter les mains après avoir ouvert le cadenas d'entrée, après avoir passé le filet.
- Il est conseillé de porter un gant à la main faible (pour toucher les balles).
- Il est interdit d'arroser. Cette tâche sera effectuée par le responsable des terrains.
- Le club-house sera ouvert pour faciliter le passage vers les toilettes uniquement (vestiaires fermés), de 11h à 18h. Il est également possible d'acheter une boisson à emporter aux mêmes heures (maximum 4 personnes dans le club-house en même temps).
- En-dehors de ces heures, les terrains seront accessibles de 9h à 21h en passant par l'entrée principale du parc.
- En toute logique, les règles de distanciation sociale et d'hygiène actuelles restent d'application.

Toute personne ne respectant pas un article de ce ROI sera pénalisée par la désactivation de son compte de réservation, et ce jusqu'aux nouvelles directives gouvernementales et/ou communales. Des contrôles aléatoires seront effectués.